

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**DU GRAND GUERET**

**Extrait**

**du registre des délibérations**

L'an deux mille vingt-trois, quatorze décembre à dix-sept heures, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, à l'Auditorium de la Bibliothèque Multimédia du Grand Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

**Convocation envoyée le :** 08/12/23

**Etaient présents :** M. Guy ROUCHON, M. Bernard LEFEVRE, Mme Lucette CHENIER, M. Thierry DUBOSCLARD, M. Michel PASTY, Mme Marie-France DALOT, M. Thierry BAILLIET, M. Eric CORREIA, M. Benoit LASCOUX, M. Henri LECLERE, Mme Christine MARRACHELLI, Mme Claire MORY, M. Christophe MOUTAUD, Mme Françoise OTT, M. François VALLES, M. Guillaume VIENNOIS, M. Jean-Pierre LECRIVAIN, M. Dominique VALLIERE, M. Jean-Paul BRIGNOLI, M. Jacques VELGHE, M. François BARNAUD, M. Alain CLEDIERE, M. Michel SAUVAGE, Mme Michèle ELIE, M. Eric BODEAU, M. Patrick GUERIDE, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD, M. Jean-Luc BARBAIRE, Mme Armelle MARTIN, M. Xavier BIDAN, M. Pierre AUGER, Mme Patricia GODARD, M. Jean-Luc MARTIAL, M. Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA, M. Philippe PONSARD

**Etaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote :** M. Christophe LAVAUD à Mme Lucette CHENIER, Mme Olivia BOULANGER à M. François VALLES, Mme Marie-Line GEOFFRE à M. Eric BODEAU, Mme Marie-Françoise FOURNIER à M. Guillaume VIENNOIS, M. Ludovic PINGAUD à M. Christophe MOUTAUD, Mme Corinne TONDUF à M. Henri LECLERE, Mme Corinne COMMERGNAT à M. François BARNAUD, M. Patrick ROUGEOT à M. Philippe PONSARD, M. Philippe BAYOL à M. Jean-Luc BARBAIRE, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHOZZINI à M. Jean-Luc MARTIAL

**Etaient excusés :** Mme Mireille FAYARD, Mme Viviane DUPEUX, Mme Sylvie BOURDIER, M. Gilles BRUNATI, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Erwan GARGADENNEC, Mme Véronique VADIC, Mme Ludivine CHATENET, Mme Célia BOIRON

**Nombre de membres en exercice :** 55

**Nombre de membres présents :** 36

**Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote :** 10

**Nombre de membres excusés :** 9

**Nombre de membres absents :** /

**Nombre de membres ne participants pas au vote :** /

**Nombre de membres votants :** 46

**Secrétaire de séance :** Eric BODEAU

**AVENANT PROJET DE FONCTIONNEMENT DU RELAIS PETITE ENFANCE DU GRAND GUERET**

**Rapporteur :** Mme Armelle MARTIN

Accusé de réception en préfecture  
023-200034825-20231214-337\_23-DE  
Date de réception préfecture : 20/12/2023

**1-Commande publique 1.4 Autres contrats**

Le projet de fonctionnement est le document de référence qui définit les missions et les projets du Relais Petite Enfance (RPE), en décrivant les enjeux, les moyens mis à la disposition de celui-ci (locaux, personnel, matériel, organisation), en déclinant les indicateurs d'évaluation.

Le projet du RPE en cours a été élaboré pour une durée de 4 ans, soit du 01/01/2023 au 31/12/2026.

Ce projet de fonctionnement a été validée en Commission d'Action Sociale de la CAF au premier trimestre 2023. Une convention d'objectifs et de financement conditionnant le versement de la prestation de service a été établie entre la CAF et la Communauté d'Agglomération. Cette convention prévoit également un bonus de 3000 € pour une mission renforcée.

Lors de la rédaction du projet 2023-2026, il avait été retenu comme mission renforcée : le guichet unique.

Le référentiel national des RPE de la CNAF prévoit que l'attribution de ce bonus est conditionnée si le RPE est l'unique porte d'entrée des demandes d'information des familles sur les modes d'accueil et répond aux demandes d'information via le site monenfant.fr.

La mise en place de ce guichet unique a été retardée par la vacance du poste de responsable du RPE depuis 8 mois et la non-habilitation au site monenfant.fr à ce jour.

En revanche, en 2023, l'animatrice du RPE a travaillé sur une stratégie de communication avec la référente CAF de la Creuse et les autres RPE du territoire. Elle a également réalisé plusieurs actions de promotion du métier d'assistant(e) maternel(le).

Ainsi, ses actions dans ce domaine permettent de répondre à la mission renforcée : Promotion renforcée de l'accueil individuel par la mise en œuvre d'une stratégie de communication.

En concertation avec la CAF de la Creuse, il est proposé de réaliser un avenant au projet du RPE 2023-2026 pour modifier la mission renforcée du RPE du Grand Guéret. Le RPE pourra donc prétendre au bonus comme la mission renforcée Promotion renforcée de l'accueil individuel par la mise en œuvre d'une stratégie de communication est accomplie.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité décident :

- d'approuver l'avenant au projet de fonctionnement du Relais Petite Enfance du Grand Guéret 2023-2026, joint en annexe,
- d'autoriser M. le Président ou Mme la Vice-Présidente déléguée à signer l'avenant au projet du Relais Petite Enfance du Grand Guéret 2023-2026,
- d'autoriser M. le Président ou Mme la Vice-Présidente déléguée à solliciter les subventions auprès de la Caisse d'Allocation Familiale de la Creuse,
- d'autoriser M. le Président ou Mme la Vice-Présidente déléguée à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

1-Commande publique 1.4 Autres contrats

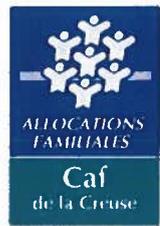
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Et ont signé les Membres présents  
Pour Extrait Conforme  
Le Président

Eric CORREIA



Le secrétaire de séance  
Eric BODEAU





# AVENANT AU PROJET DE FONCTIONNEMENT

Nom du relais petite enfance : Relais Petite Enfance du Grand Guéret

Gestionnaire du relais petite enfance : Communauté d'Agglomération du Grand Guéret

Rappel de la période contractuelle du projet en cours

Du 01/01/2023 au 31/12/2026

Date et signature :

Accusé de réception en préfecture  
023-200034825-20231214-337\_23-DE  
Date de réception préfecture : 20/12/2023

## PREAMBULE

Le projet de fonctionnement constitue le document de cadrage qui définit les axes et méthodes de travail du relais petite enfance sur la période contractuelle. Il est élaboré conjointement par l'animateur et le gestionnaire du Rpe, avec l'accompagnement de la Caf. Il s'inscrit dans le cadre de référence constitué par le référentiel national des relais petite enfance.

Dans le prolongement de celui-ci, il décrit les enjeux, les moyens mobilisés et actions mises en œuvre en direction des familles d'une part et des professionnels de l'accueil du jeune enfant d'autre part, en tenant compte du contexte local et des besoins du public sur le territoire d'intervention du relais.

Le projet de fonctionnement constitue la feuille de route du relais petite enfance sur la période contractuelle. Le gestionnaire s'engage à réaliser les objectifs et mettre à disposition les moyens décrits dans le projet.

Conformément à la parution du référentiel RPE cité précédemment, tous les projets de fonctionnement en cours doivent intégrer le nouveau cadre national.

Le présent avenant a pour but d'ajuster les projets de fonctionnement en cours en portant à connaissance la nouvelle structuration des missions socles et en détaillant le contenu des nouvelles missions renforcées, pour les RPE qui souhaitent s'en saisir à compter du 1er janvier 2022.

## MISSIONS SOCLES

L'avenant décrit ci-dessous, la nouvelle structuration des missions socles qui met en lumière de nouveaux thèmes d'action, déjà mis en œuvre par les RPE, notamment les précédentes missions renforcées.

<p style="text-align: center;"><b>AVANT</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Trame projet de 2017</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>APRES</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Trame projet de 2022</b></p>
<p><b>1. Le diagnostic</b></p>	<p><b>1. Les caractéristiques administratives</b></p>
<p><b>2. La formalisation du projet</b></p>	<p><b>2. Le fonctionnement et les moyens</b></p>
<p><b>2.1 Le projet relatif au territoire</b> (politique petite enfance et lieux d'intervention) Le traitement des demandes d'accueil formulées par les familles via mon-enfant.fr (<i>mission renforcée facultative</i>)</p>	<p><b>3. Le contexte territorial du RPE</b></p>
<p><b>2.2 Le projet relatif aux missions</b> du Ram</p>	<p><b>4. La formalisation du projet</b></p>
<p><b>Mission 1:</b> les Ram ont une mission d'information tant en direction des parents que des professionnels de la petite enfance</p>	<p><b>Mission 1 : l'information et l'accompagnement des familles</b></p> <p><b>Thème 1 : Informer les familles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Informer les familles sur l'ensemble de l'offre d'accueil du territoire</li> <li>➢ Valoriser l'offre de service de monenfant.fr et répondre aux demandes en ligne</li> <li>➢ Le Rpe souhaite s'engager dans la mission renforcée « le guichet unique d'information » (<i>mission renforcée facultative</i>)</li> </ul>
<p><b>Thème 1.1</b> l'information des familles sur les différents modes d'accueil et la mise en relation de l'offre et de la demande</p>	<p><b>Thème 2 : Accompagner le recours à un professionnel de l'accueil individuel</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Favoriser la mise en relation entre les parents et les professionnels</li> <li>➢ Accompagner les parents dans l'appropriation de leur rôle de particulier employeur</li> </ul>
<p><b>Thème 1.2</b> l'information délivrée aux parents et aux professionnels de l'accueil individuel en matière de droit du travail</p>	<p><b>Mission 2 : l'information et l'accompagnement des professionnels</b></p>

<p><b>Thème 1.3</b> l'information des professionnels de la petite enfance sur les conditions d'accès et d'exercice de ces métiers</p>	<p><b>Thème 1 : Offrir un lieu d'information, de rencontres et d'échanges pour les professionnels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Informer les professionnels sur le métier</li> <li>➤ Informer et assister les assistants maternels dans le cadre de leurs démarches sur monenfant.fr</li> <li>➤ Proposer des temps d'échange et d'écoute aux professionnels</li> </ul>
<p><b>Thème 1.4</b> La promotion de l'activité des assistants maternels (<i>mission renforcée facultative</i>)</p>	<p><b>Thème 2 : Accompagner la professionnalisation et l'amélioration continue des pratiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Organiser des ateliers d'éveil</li> <li>➤ Le Rpe souhaite s'engager dans la mission renforcée « l'analyse de la pratique » (<i>mission renforcée facultative</i>)</li> <li>➤ Accompagner le parcours de formation des professionnels</li> </ul>
<p><b>Mission 2</b> : Le Ram comme cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles</p>	<p><b>Thème 3 : Lutter contre la sous activité subie des assistants maternels et le manque d'attractivité du métier</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Lutter contre la sous activité subie des assistants maternels</li> <li>➤ Promouvoir le métier d'assistant maternel</li> <li>➤ Le Rpe souhaite s'engager dans la mission renforcée « la promotion renforcée de l'accueil individuel par la mise en œuvre d'une stratégie de communication » (<i>mission renforcée facultative</i>)</li> </ul>
<p><b>Thème 2.1</b> Le Ram contribue à la professionnalisation des assistants maternels et des gardes d'enfants à domicile L'aide au départ en formation continue (<i>mission renforcée</i>)</p>	
<p><b>Thème 2.2</b> Le Ram comme lieu d'animation en direction des professionnels de l'accueil individuel (temps collectifs, ateliers d'éveil), des enfants et des parents</p>	
<p><b>2.3 Le partenariat</b></p> <p><b>3. Le fonctionnement et les moyens</b></p>	

## MISSIONS RENFORCEES

L'avenant permet ci-dessous, de détailler les actions mises en œuvre dans le cadre des nouvelles missions renforcées facultatives, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

### **MISSION 1 : L'INFORMATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES**

Thème 1 : Informer les familles

- Le Rpe souhaite s'engager dans la mission renforcée « le guichet unique d'information » :

Diagnostic motivant l'engagement dans cette mission renforcée	

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA MISE EN PLACE DE LA MISSION RENFORCEE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation

**MISSION 2 : L'INFORMATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS**

Thème 2 : Accompagner la professionnalisation et l'amélioration continue des pratiques

- Le Rpe souhaite s'engager dans la mission renforcée « l'analyse de la pratique » :

Diagnostic motivant l'engagement dans cette mission renforcée	

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA MISE EN PLACE DE LA MISSION RENFORCÉE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation

Accusé de réception en préfecture  
023-200034825-20231214-337\_23-DE  
Date de réception préfecture : 20/12/2023

**Thème 3 : Lutter contre la sous activité subie des assistants maternels et le manque d'attractivité du métier**

- Le Rpe souhaite s'engager dans la mission renforcée « la promotion renforcée de l'accueil individuel par la mise en œuvre d'une stratégie de communication » :

Diagnostic motivant l'engagement dans cette mission renforcée	
<p>Actuellement, 21% des assistant(e)s maternel(le)s ont plus de 60 ans et 19% ont entre 55 et 59 ans (source CAF) Entre 2013 et 2023, le territoire du Grand Guéret a perdu 76 assistant(e)s maternel(le)s soit environ 200 places. En 2023, 20 assistant(e)s maternel(le)s ont arrêté l'exercice de leur métier (départs en retraite / arrêt maladie prolongé / déménagement / réorientation professionnelle) pour seulement 5 nouvelles personnes agréées.</p> <p>Parallèlement, le nombre de demandes sur les structures collectives du Grand Guéret croit chaque année, mais l'offre d'accueil en accueil collectif ne peut pas compenser la perte de places en accueil individuel. Bilan des dernières commissions d'attribution des places en crèche : en mai 2023, 86 dossiers pour 40 places et 53 demandes pour 7 places disponibles.</p> <p>En 2023, 4 Maisons d'Assistant(e)s Maternel(le)s sont en activité sur le territoire du Grand Guéret mais il manque des assistant(e)s maternel(le)s pour exercer au sein de ces MAM.</p> <p>De même, 3 postes assistant(e)s maternel(le)s restent vacants au Multi-accueil familial du Grand Guéret.</p>	

ACTION(S) ENVISAGÉ(E) POUR LA MISE EN PLACE DE LA MISSION RENFORCÉE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Lutter contre le manque d'attractivité du métier d'assistant(e) maternel(le)	Réalisation de réunions d'information collective par le RPE. Participation aux réunions d'information de la PMI dans le cadre de la procédure d'agrément	Améliorer l'image du métier et mieux informer sur le métier d'assistant(e) maternel(le)  Attirer de nouvelles personnes vers le métier	Année 2023-2026	Nombre de réunions d'information réalisées par la RPE  Nombre de participation aux réunions du Conseil Départemental

		Réunion réseau MAM, réunions partenariales	Renforcer les équipes des MAM existantes et suivi des projets de création de MAM		Nombre d'assistantes maternelles intégrant une MAM Nombre de participation aux réunions relatives aux MAM
2	Développer une stratégie de promotion de l'accueil individuel	Journées interprofessionnelles Actions de communications avec les médias locaux Mise en place de partenariat en particulier avec les acteurs de la formation et de l'emploi	Attractivité du métier de l'accueil individuel et travail en MAM Meilleure communication Formalisation de partenariat	Année 2023-2026	Nombre d'actions réalisées  Nombre de communiqués de presse ou articles dans les médias  Nombre de partenariat créés